Intervention de François Pupponi lors de l'examen en 2ème lecture de la LOPSI, à l'assemblée nationale le 14 décembre 2010

M. François Pupponi. Monsieur le ministre, nombre d'orateurs l'ont relevé avant moi : vous êtes bien le seul qui puissiez encore dire que l'insécurité recule dans notre pays. Aucun de nos concitoyens ne pourra vous croire tant la situation est extrêmement problématique, comme le démontre l'actualité du jour. Globalement, tous ceux qui animent des réunions de quartier peuvent constater que, régulièrement, nos concitoyens nous interpellent sur le développement de la petite et de la grande délinquance, sur le fait que l'économie souterraine gangrène nos territoires.

Certains habitants n'acceptent plus de voir des délinquants vendre impunément de la drogue, attaquer à main armée les commerces de quartier, en ayant parfois l'impression que la police ne peut pas réagir.

Il n'est pas question pour nous de mettre en cause les forces de police qui accomplissent un travail exemplaire mais qui sont quotidiennement confrontés à ces difficultés, comme le montrent les événements d'Aulnay-sous-Bois. Malheureusement, c'est une politique globale qui a échoué. Depuis toutes ces années durant lesquelles vous avez été en responsabilité dans le domaine de la sécurité – vous-même et M. Sarkozy avant vous –, les moyens mis en œuvre n'ont fait que diminuer, les forces de police et de gendarmerie n'ont fait qu'être réduites.

Nous constatons aujourd'hui le résultat de cette baisse des moyens et d'une politique basée sur l'affirmation de la force qui a d'abord impressionné avant de se révéler complètement inopérante.

Monsieur le ministre, vous nous proposez un nouveau texte qui comporte un risque que nous dénonçons depuis longtemps : faute de moyens d'État, vous sollicitez de plus en plus les collectivités locales, comme dans le cas de l'installation de vidéoprotection. Ce sont les communes, parfois aidées fortement avec le fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui sont obligées d'installer la vidéosurveillance, étant entendu que les commissaires locaux demandent très vite à récupérer ces moyens. Nous en arrivons donc à un financement par les communes de moyens mis à la disposition de la police nationale.

M. Patrice Calméjane. Des moyens payés par le FIPD cher collègue !

M. François Pupponi. Ils sont effectivement payés, mais ils participent à une politique de sécurité financée par les collectivités locales qui sont aussi amenées à financer largement les commissariats. Nous constatons donc un recours à la puissance locale mais aussi à des sociétés privées qui se manifeste dans ce texte et dans certaines de vos annonces.

Alors qu'il s'exprimait au nom de l'UMP lors d'une émission de télévision, Jean-François Copé a décrit ce que pourrait être la future politique de sécurité. Selon lui, la police de proximité serait bientôt une police municipale tandis que la police nationale ne s'occuperait plus que d'investigation et de maintien de l'ordre. Monsieur le ministre, partagez-vous cet avis ? Est-ce cela que vous nous préparez avec ce texte ? Oui ou non, voulez-vous que la police nationale soit encore garante de l'intérêt général sur tout le territoire ?

Pour notre part, nous pensons que la police nationale, aidée par les municipalités et les polices

municipales, doit être présente sur tout le territoire national. Nous pensons aussi que vous voulez transférer des responsabilités en matière de sécurité aux polices municipales, afin d'économiser des moyens, ce qui n'est pas la meilleure chose pour la sécurité de nos concitoyens.

Au-delà de cette question, monsieur le ministre, il faut prendre conscience du fait que l'économie souterraine est en train de structurer les banlieues les plus enclavées et les plus dégradées. Ce ne sont pas des opérations du style de celles que vous avez menées après les événements de Grenoble ou de Marseille qui régleront le problème.

Dans ces territoires, nous avons besoin de services de police dédiés, spécialisés dans la lutte contre l'économie souterraine et le trafic de drogue, travaillant tout au long de la procédure pénale avec les magistrats. En effet, si le couple maire-commissaire fonctionne bien, il manque un partenariat quotidien avec les magistrats du siège, pour que la chaîne pénale soit efficace. C'est ensemble que nous pourrons ainsi rétablir l'ordre républicain dans ces territoires.

Pour cela, monsieur le ministre, il faut une *task force* présente quotidiennement dans ces territoires et travaillant avec les services d'investigation compétents du ministère de l'intérieur, et non pas des opérations médiatiques menées après la survenue d'événements dramatiques.

Monsieur le ministre, nous espérions que le texte contiendrait ces propositions. Or après l'avoir lu et relu, je ne constate pas que des moyens supplémentaires sont prévus pour ces territoires où, comme vous et vos services le savez, se préparent aujourd'hui le grand banditisme et la grande délinquance de demain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*